



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

1^{er} MARS 1989

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1988 (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DES AFFAIRES GENERALES ET DU REGLEMENT
PAR M. L. DEFOSSET

(1) Voir Doc. Conseil 5-III A (1988-1989) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement (1) a examiné au cours de sa réunion du 1^{er} mars 1989, le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1988.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. F. Antoine, (Président), A. Antoine, Beaufays, Biefnot, De Decker, Di Rupo, Donnay, Hazette, Klein, Lagasse, Mayeur, Monfils (en remplacement momentané de M. Hazette), S. Moureaux, Simons, Vancrombruggen, Vandenhoute, Defosset (rapporteur).

M. Désir, membre du Conseil.

Assistaient aux travaux :

M. Féaux, Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française;

M. Ingberg, directeur de cabinet du Ministre Féaux;

M. Cornet, conseiller au cabinet du Ministre Féaux;

M. Lambert, conseiller au cabinet du Ministre Féaux;

M. Grafé, Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Tourisme et des Relations internationales;

M. Grevesse, conseiller au cabinet du Ministre Grafé;

M. Alberty, conseiller au cabinet du Ministre Grafé;

M. Ylieff, Ministre de l'Education nationale;

M. Tournemette, chef de cabinet adjoint du Ministre Ylieff;

M. Libion, conseiller au cabinet du Ministre Ylieff.

M. Lebrun, directeur de cabinet adjoint du Ministre Picqué;

M. Dumazy, conseiller à la Cour des Comptes;

Mme Bertieaux, secrétaire du groupe PRL au Conseil;

Mme Van Cauteren, secrétaire du groupe PSC du Conseil;

M. Demannez, secrétaire du groupe PS du Conseil;

M. Dubois, expert du groupe PSC.

I. — EXPOSE DU MINISTRE-PRESIDENT

Le deuxième ajustement du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 1988 est équilibré, les crédits supplémentaires sont totalement compensés par les réductions de crédits, tant en engagement qu'en ordonnancement.

Cet ajustement reprend une délibération budgétaire que l'Exécutif a prise le 23 décembre 1988. Il était en effet urgent d'accorder des subventions pour la restauration des deux bâtiments situés, le 1^{er} à Mons, sur la Grand Place, et le second, à Tournai, l'ancien Hôtel des Pompiers. Ces immeubles présentaient des risques pour la circulation et il était urgent de permettre le début des travaux de restauration de ceux-ci.

Afin de respecter l'équilibre du budget de 1988, il a été décidé de réduire d'autres crédits de restauration de bâtiments, d'un montant global identique.

Le projet de décret ne donne lieu à aucune observation.

VOTES

Mis aux voix, les tableaux, les articles et l'ensemble du projet sont adoptés par 8 voix contre 3.

Le rapport a été lu et adopté par 11 voix pour et 1 abstention.

Le Rapporteur,
L. DEFOSSET.

Le Président,
F. ANTOINE.